Extrait du SNTRS-CGT

http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article1758

Communiqué du SNTRS-CGT Inrialpes

- ACTIVITE A L'INRIA - Actualité à l'INRIA -

Date de mise en ligne : mercredi 10 février 2016

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

INRIA

NON au plan de rigueur !

Pour les services de Grenoble :

Au moins 7 postes de perdus pour les CDD

Pas d'intégration pour les personnels en détachement avec obligation de recandidater sur son poste

Le vendredi 27 novembre 2015 à 12 heures le directeur du centre de Grenoble a convié les personnels des services à une réunion d'information dans le grand amphi. Le sujet fut la mise en place du plan de rigueur Inria, notamment l'évolution des effectifs des services du centre.

Il a été annoncé que compte tenu du vieillissement du personnel et du faible nombre de départs à la retraite la charge salariale de l'Inria augmente. Dans le même temps la subvention de l'État n'augmente pas. Aussi il n'y a plus

Copyright © SNTRS-CGT

de marge de manoeuvre budgétaire, il faut réduire les effectifs.

Quelques mesures prévues pour les services :

- pas de prolongation des CDD
- pas d'intégration des personnes en détachement qui devront partir avant 5 ans (sinon l'intégration à l'Inria est automatique)
- pour toute prolongation d'un détachement, le poste sera d'abord publié en mobilité interne Inria et si personne n'est intéressé, la prolongation sera alors possible mais pas automatique : le but est de remplacer les personnes en détachement par des titulaires Inria
- moins de postes aux concours internes, ceci étant lié à la diminution du nombre de postes aux concours externes
- quand la DG refusera un poste au national, le centre n'aura pas le droit de contourner cette décision en utilisant son propre budget
- le budget du centre est en baisse : -10% pour les services support
- les autres centres Inria sont également impactés
- aucune mesure spécifique n'est annoncée pour prévenir les risques psychosociaux

Ces mesures vont entraîner une augmentation de la charge de travail des personnels dans les services alors que la situation est déjà tendue. La qualité du service fourni aux chercheurs va s'en ressentir.
Avec moins on fait moins. On nous annonce qu'il faudra choisir et arrêter certaines activités non prioritaires. Mais lesquelles ? Pas de budget pour préserver les effectifs alors qu'il y en aura peut-être pour externaliser les activités... Ces mesures constituent également une remise en cause du droit à la mobilité. Qui va demander un détachement dans ces conditions ?

La priorité : des moyens pour un support de qualité

La mobilité : un droit prévu par la loi

Une loi a pourtant été voté en 2009 pour faciliter la mobilité des fonctionnaires :

« Garantir au fonctionnaire un droit à la mobilité, en supprimant les obstacles statutaires et indemnitaires et faire de cette mobilité un levier de modernisation des pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines dans la fonction publique, tels sont les objectifs majeurs de la loi
destinée à offrir des carrières plus diversifiées. » Loi instaure même la « création d'un droit à l'intégration au delà d'une période de cinq ans de détachement ». Comme avec la loi Sauvadet destinée à lutter contre la précarité des agents, on détourne les objectifs de la loi par les pratiques sur
le terrain.

Inria, le bon élève et pas seulement pour la recherche

Aujourd'hui on parle de plus en plus de rémunération « au mérite » pour les fonctionnaires. Mais à l'Inria, depuis

Copyright © SNTRS-CGT

2010 des primes à la performance ont été mises en place, avec tous les problèmes que posent la mise en concurrence des personnes et des mécanismes d'évaluation toujours imparfaits et souvent injustes. Tout ça pour des primes qui avec le budget actuel vont devenir des primes d'ajustement budgétaire.

En 2011 pour gommer son statut d'établissement public et faire plus « privé », l'Inria a même changé de nom et est devenu Inria (comme la SNCF est devenu SNCF). Une marque parmi tant d'autre ! Et malgré ça :

Des contrats d'objectifs et de moyens...

...au contrat d'objectifs et de performance

Jusqu'en 2014 l'Inria signait avec le gouvernement des contrats d'objectifs et de moyens. Cette année cela devient un contrat d'objectifs et de performance. Les moyens ont disparu ! La réduction des fonctions support est devenue un objectif. Dans le même temps le déséquilibre entre les moyens des directions et ceux des centres devient, dans les couloirs, un sujet de discussion : plus pour en haut, moins pour en bas. Le modèle du privé s'impose peu à peu.

Et l'on pense alors à ces entreprises qui génèrent des bénéfices colossaux et où on licencie quand même malgré les performances et les résultats. L'Inria est sur la même pente... Le plan de rigueur est en route, pour 5 ans au moins. Et pour cette année combien de postes au total dans la charrette ? Soit 20 postes, soit 45, et ceci suivant la manière de compter...

Gouverner sans prévoir ?

On accuse l'augmentation de la masse salariale. Pourtant cette augmentation est très largement automatique et prévisible : elle est la conséquence d'un système de promotion sociale et d'avancement, via des concours ou la notation par des supérieurs. Elle dépend peu de la politique de
recrutement ou de primes accordées au personnel en place. Aussi la situation actuelle est incompréhensible. Gouverner c'est prévoir !

Chercheurs au Smic et sans ITA

Avec ces budgets les ITA vont se retrouver en difficulté mais les chercheurs aussi et pas uniquement à cause de la baisse du service fourni : si l'évolution actuelle se prolonge en 2025 un chercheur commencera sa carrière au Smic. Mais il est vrai que d'ici là le Smic n'existera plus...

Avec un taux de chômage de 10 %, le gouvernement compte sur la recherche pour créer des emplois et de la richesse. Pourquoi pas, mais alors :

Exigeons de nos tutelles des moyens pour travailler correctement !

Exigeons que nos tutelles financent l'évolution de la masse salariale !

SNTRS Inrialpes le 04/12/2015 https://cgt.inria.fr/

Communiqué_SNTRS-Inria

Copyright © SNTRS-CGT